

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA COMMUNE - SECHERESSE ETE 2009

5 janvier 2010 : courrier de **demande de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle**, suite à 39 signalements de sinistres, pour la période juin 2009-décembre 2009, qui fera l'objet de 2 arrêtés de refus, correspondants aux 2 périodes ci-dessous :

PERIODE 01/01/09 > 13/08/09

13 janvier 2011 : **publication de l'arrêté de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle**. Villiers-sur-Marne, la Queue-en-Brie, Chennevières-sur-Marne et le Plessis-Tréville, reconnues, **Nogent-sur-Marne et 15 autres villes du Val-de-Marne, non reconnues** en état de catastrophe naturelle.

20 janvier 2011 : Notification par la préfecture de la non-reconnaissance pour la période du 01/01/2009 au 13/08/2009, transmise aux sinistrés.

10 février 2011 : Courrier des Maires de Nogent, du Perreux, Bry et Rosny au Ministre de l'Intérieur afin d'obtenir le rapport météorologique ayant servi de référence à la commission interministérielle pour rendre l'avis défavorable.

22 février 2011 : La ville de Neuilly-Plaisance se joint aux 4 premières villes pour une demande de **recours gracieux** auprès du Ministère de l'Intérieur.

18 mars 2011 : Réception du rapport météorologique.

15 avril 2011 : Réponse d'attente de Claude Guéant, Ministre de l'Intérieur, au recours gracieux, impliquant une **réponse implicite de rejet**.

11 mai 2011 : Réception du rapport météorologique détaillé (détail par maille).

31 mai 2011 : Demande des Maires de Nogent, du Perreux, Bry, Rosny et Neuilly-Plaisance, au Ministre de l'Intérieur, de la motivation de l'avis de la commission interministérielle.

4 juillet 2011 : Présentation au Conseil Municipal de la convention financière entre les villes de Nogent, du Perreux, Bry, Rosny et Neuilly-Plaisance, pour le partage des frais dans le cadre du recours contentieux de contestation de la décision.

8 juillet 2011 : **Recours contentieux** auprès du TA de Melun pour les villes de Nogent, du Perreux et de Bry, et auprès du TA de Montreuil pour les villes de Neuilly-Plaisance et de Rosny, sans réponse à ce jour.

PERIODE 14/08/09 > 31/12/09

14 juin 2011 : Courrier du chef de cabinet du Ministre de l'Intérieur, indiquant un nouveau passage du dossier de Nogent en commission interministérielle le 23/06/2011, pour la période du 14/08/09 au 31/12/09.

RQ : Probabilité très faible d'obtenir une réponse favorable, le rapport météorologique pour la maille dont dépend Nogent étant négatif pour toute l'année 2009.

10 août 2011 : Notification par la préfecture de la non-reconnaissance pour la période du 14/08/2009 au 31/12/2009.

10 octobre 2011 : **Recours gracieux** déposé par Nogent (les autres villes n'ayant pas fait de demande pour cette période).

10 décembre 2011 : **Décision implicite de rejet** (courrier d'attente du Ministère le 20/10/11).

10 février 2012 : Date limite pour former le **recours contentieux** ; en préparation, uniquement pour la ville de Nogent, avec le Cabinet Latournerie Wolfrom & Associés (en charge du recours pour la 1^{ère} période)

DEMANDE DE RECONNAISSANCE DE LA COMMUNE - SECHERESSE FIN 2010 / 2011

- L'année 2011 serait **référéncée comme très sèche**, et signalements de nouveaux désordres par les administrés.
- Constitution d'une nouvelle liste de sinistrés en vue d'une **demande de reconnaissance pour la période 2010-2011**.